

Présentation

Mario Laquerre, M. ENV

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU
LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINTE-SOPHIE

Mario Laquerre: Rudologue

- ▶ 30 ans de réflexion sur la GMR
- ▶ 25 ans dans les groupes environnementaux
- ▶ 20 ans chez RECYC-QUÉBEC dont 10 ans comme directeur
- ▶ 12 ans d'enseignement au CUFÉ de l'Université de Sherbrooke
- ▶ 5 ans d'implication dans les MRC

Bape Ste-Sophie: Constats

3

L'élimination:

- ▶ Un mal nécessaire mais non obligatoire
- ▶ Un lieu d'élimination sert à résoudre en amont un problème qui devrait être résolu en aval...
- ▶ Approuver le site de Ste-Sophie perpétue notre système inefficent de gestion des matières résiduelles

Bape Ste-Sophie: Constats

- ▶ L'élimination dans la CMM
 - ▶ Présence d'un oligopole
 - ▶ Dans la théorie économique, l'oligopole est une situation de **marché imparfait**.
- ▶ GMR: Toutes les demandes d'agrandissement ou d'établissement ont été approuvées par le gouvernement dans la CMM depuis 1996
 - ▶ Utilité du Bape...

Bape Ste-Sophie: Constats

5

Le régime d'autorisation
environnementale:

- ▶ Un système vicié dans le cas des lieux
d'élimination technique
- ▶ Les enjeux monétaires sont trop
importants

Bape Ste-Sophie: Constats

6

Les sites d'enfouissement: Une machine à imprimer de l'argent!!!



Le site de Ste-Sophie

7

Revenus	
Revenus d'élimination (18,6 Mt à 40\$t + indexation) 48.06\$	893 196 000 \$
Vente de biogaz à Énergir (0.11\$ m ³ + indexation) 0.1265\$	201 608 190 \$
Revenus totaux sur 18 ans	1 095 524 190 \$
Dépenses	
Immobilisation (Moyenne annuelle des 20 dernières années 6,66\$/tonne selon étude d'impacts) 7.85\$t	146 010 000 \$
Coûts d'opération (15\$ selon la littérature) 17.85\$t	328 848 000 \$
Dépenses totales sur 18 ans	474 858 000 \$
BAIIA (Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement)	620 666 190 \$
BAIIA ▶▶▶▶▶▶▶▶	57 %

- ▶ *Le gouvernement doit procéder à une réévaluation des coûts et du financement en matière de gestion des matières résiduelles, puis adopter les réformes nécessaires pour obtenir les effets incitatifs recherchés.*
 - ▶ Mémoire déposé dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, tenues par la Commission des finances publiques du Gouvernement du Québec, GRAME, 2015, page 30

Les solutions

- ▶ Réévaluer le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles
 - ▶ Nouveau système basé sur un droit à l'élimination augmenté (80\$-100\$ la tonne ET un pourcentage des profits au delà d'un % prédéterminé.

Les solutions

10

- ▶ Remplacer le système présent par une autorisation de capacité (et non d'élimination)
- ▶ Mettre à l'enchère annuellement une quantité décroissante de tonnes à éliminer entre les différents sites autorisés



Merci